

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Christine DELMAS, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absents : Julie ALRIQUET, a donné pouvoir à Jérôme TIERS,
Martine RICARD, a donné pouvoir à Christine DELMAS

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

Ordre du jour :

- Vote du compte rendu du 25 Mai 2021
- Subvention d'équilibre au budget eau assainissement
- DM n°02 Budget principal
- DM n°01 Budget eau assainissement
- Projet renouvellement canalisation eau potable
- Tarification de la cantine scolaire communale
- Questions diverses

Vote du compte rendu du 25 Mai 2021

Voté à l'unanimité

Subvention d'équilibre au budget eau assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget principal de la collectivité de dépenses afférentes à ces services. Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation importante du prix ;
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Les décisions prises par les assemblées délibérantes de financer sur le budget général des dépenses liées à ces trois cas de dérogations doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'approuver la subvention de fonctionnement au budget annexe eau assainissement pour un montant de 20 000 €. Pour rappel, cette subvention vise à financer des charges diverses de fonctionnement.

Votée à l'unanimité.

DM n°2 Budget principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux	20 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	
D 657364 : A caractère industriel et commercial		20 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		20 000.00 €

Voté à l'unanimité

DM n°01 Budget eau assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..		5 000.00 €
D 61523 : Réseau		15 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €
R 74 : Subventions d'exploitation		20 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		20 000.00 €

Voté à l'unanimité

Projet renouvellement canalisation eau potable

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de changer la canalisation d'eau potable de Saint-Victor à Melvieu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 09 juin 2021 afin d'étudier les 4 offres reçues de bureaux d'études. Au terme de cette réunion, le bureau d'études choisi est A2E.

Voté à l'unanimité

Tarification de la cantine scolaire communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi EGAlim, promulguée le 30 octobre 2018, prévoit l'introduction de 20% de produits bio en restauration collective à partir du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs seront impactés par cette nouvelle prestation.

Ne sachant pas encore exactement le coût réel le conseil municipal, après discussion, décide d'augmenter le tarif de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 de 0.05 cts soit le prix du repas à 2.90 €. Pour rappel le prix du repas payé par la Commune est de 3.456 €.

Une fois le tarif connu, le conseil municipal se réunira de nouveau pour réévaluer si besoin cette augmentation.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Deux œuvres seront commandés à Monsieur DEBRU : une pour St-Victor une pour Melvieu.
- Concert Notre Dame du Désert : Jeudi 19 août 2021 à 17h.
- 2 Expositions sont prévues à la cantine de St-Victor pendant l'été.
- Accueil touristique : Durant la période estivale, des permanences seront effectuées par des bénévoles le matin et une employée de la mairie l'après-midi.

La séance est levée à 19h00